AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C0581
FR0010278762-FS0168

11 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ENVEA SA

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 10 mars 2022, la société par actions simplifiée Envea Global[1] (111, boulevard Robespierre, 78300 Poissy) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 mars 2022, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société ENVEA et détenir 1 627 759 actions ENVEA représentant autant de droits de vote, soit 96,51% du capital et 96,14% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Envea Global (détention effective)	1 605 259	95,18	1 605 259	94,81
Envea Global (détention par assimilation[3])	22 500	1,33	22 500	1,33
Total	**1 627 759**	**96,51**	**1 627 759**	**96,14**

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions d'actions de la société ENVEA dans le cadre de l'offre publique initiée par le déclarant[4].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par The Carlyle Group Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 686 539 actions représentant 1 693 039 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce pour les 22 500 actions sous promesses d'achat (fenêtre d'exercice entre le 1er juin 2023 et le 15 septembre 2023) et de vente (fenêtre d'exercice entre le 16 septembre 2023 et le 31 décembre 2023), consentie par MM. Christophe et Chevillon et Stéphane Kempenar au bénéfice de la société Envea Global à un prix égal au montant le plus élevé entre (i) le montant déterminable suivant l'application d'une formule dépendant notamment de l'EBITDA consolidé du groupe Envea en 2022 et (ii) le prix unitaire de 175 euros par action Envea sous promesse.
[4] Cf. notamment D&I 222C0384 du 16 février 2022.